

Des accommodements?

Sauf pour la majorité!

**Analyses et doléances présentées
à La Commission de consultation sur les
pratiques d'accommodement reliées aux
différences culturelles**

(Commission Bouchard-Taylor)

par Christian Duchesne

Prinergia Éducation

ce 29 novembre 2007

Préambule

Je remercie le gouvernement ainsi que les membres de la Commission de nous permettre de leur faire part du point de vue de la population sur les « accommodements raisonnables », une question somme toute majeure pour l'avenir de la société québécoise. Je remercie la Commission d'ouvrir une porte pour cette discussion nationale¹ essentielle, dans la poursuite d'un dialogue qui n'aura de cesse que lorsque la majorité bafouée des dernières années aura retrouvé son droit public à la différence et à la liberté de conscience; donc, lorsque cette majorité retrouvera l'exercice d'une pleine et entière citoyenneté empreinte de toute la dignité qu'elle mérite. Le vœu actuel des intégristes laïcistes de vouloir séparer les convictions profondes des individus d'avec leur appartenance publique à cette société, est déshumanisant et dégradant; cela ressort du racisme. Cette volonté d'instaurer une pureté laïciste générale est une utopie comparable à celle qui gouverna les peuples sous la tutelle totalitaire soviétique de 1921 à 1991... tutelle qui prétendait à tort que la religion était l'opium du peuple. Et lorsque nous voyons les articles haineux antireligions pulluler dans nos médias², surtout pendant la présente Commission, alors que le droit de

¹ Le Québec a été reconnu comme une Nation par le gouvernement fédéral conservateur, le 22 novembre 2006.

² Voir l'énumération de quelques exemples de cette propagande haineuse dirigée contre les croyants du Québec.

répliques d'une manière équivalentes nous est systématiquement refusé dans ces médias³, nous ne pouvons qu'expérimenter que l'analogie au système communiste est parfaitement valable. Si la censure actuelle n'a pas tout l'aspect totalitaire des médias communiste, elle en a l'essence, en ce sens qu'elle place une partie de sa population dans l'exclusion sociale⁴.

Introduction

Au début de la Commission (septembre 2007) je désirais présenter un mémoire traitant de l'effet de la création d'une religion d'État (cours *d'Éthique et culture religieuse*) dans un contexte que l'on attribut à tort, à du multiculturalisme⁵. Étant enseignant, j'avais d'ailleurs déjà présenté un mémoire semblable dans le cadre d'un cours universitaire en pédagogie en juin 1999. L'objet de ce mémoire de 1999 consistait en la démonstration : primo, qu'il était impossible d'abolir une ou des grandes religions en utilisant en la raison. Secundo, que la ou les religions qui permettaient d'utiliser la violence l'emporteraient finalement sur les autres. Je sursois donc à cette présentation. Il faut se souvenir qu'à cette époque (1998-99) le Québec « débattait » de la place de la religion à l'école et que les médias publiaient des textes fortement

³ Les quelques articles, dont celui de Michel Vastel du 24 nov 2007 (Journal de Québec), ou celui de Joseph Facal du 28 novembre 2007 (idem) ne représentent qu'un faible pourcentage face aux autres articles haineux et presque quotidien qui assaillent les personnes croyantes du Québec et du Canada. Quelques-uns sont cités dans la présente.

⁴ N'oublions jamais que les 70 années du règne de la terreur communiste, avec leurs 150 millions de morts⁴, n'ont pas été capables d'abolir ce qu'ils appelaient à tort, l'opium du peuple; et malgré

antichrétien sans possibilité de droit de réplique convenable. Il en est toujours de même aujourd'hui. Si j'utilise le terme « débattait », entre guillemets ce n'est pas sans raison. En fait, il n'y a jamais eu de véritable débat et la population a bien senti suite à la publication du rapport Proulx, que toutes les décisions étaient prises à l'avance. Car malgré le fait que 85 % des parents désiraient garder la liberté de choix dans les écoles, on ne les a pas écoutés. Pire, on a occulté les résultats de deux grands sondages et la pétition!⁶ Malgré l'importance du sujet (modification de la Constitution canadienne), un référendum eut été nécessaire pour la modifier ainsi que pour modifier les Chartes canadienne et québécoise (art. 41) plus récemment. Bref, les opposants à la liquidation d'un article important de la Constitution ont été ignorés, pour ne pas dire traiter comme des exclus, des citoyens de seconde zone.

Étant donné la facilité extrême avec laquelle on a touché à ce qui quelques années auparavant était souvent cité par des politiciens, notamment Jean Chrétien, comme intouchable soit la Constitution canadienne⁷, il est clair que

toute sa violence, le régime totalitaire communiste n'a pas réussi dans son entreprise, bien au contraire on le voit bien aujourd'hui dans les pays de l'ex-URSS la religion y est florissante.

⁵ Il est faux de croire que le multiculturalisme doit s'étendre jusque dans les classes de religions.

⁶ L'une des plus grandes pétitions de l'histoire québécoise et canadienne avait alors été signée par la population (par l'Association des parents catholiques). En effet, cette pétition de près de 300 000 noms avait été déposée pour les politiciens de l'Assemblée nationale... ils n'ont pas tenu compte de cette pétition. Il en fut de même pour les fusions municipales forcées au Québec, où les droits démocratiques ont été annulés.

⁷ En effet, cela est étonnant car, lorsque le débat à propos de l'Accord du Lac Meech avait lieu, on entendait glousser Jean Chrétien (Dion et Trudeau) à propos de l'intouchabilité de cette Constitution. Il affirmait que la modification de cette Constitution par les dix provinces canadiennes (l'Accord de Meech) aurait des répercussions catastrophiques pour le Canada et ses citoyens. On le sait bien aujourd'hui, ces propos étaient de la pure démagogie, car depuis lors, le Québec a obtenu beaucoup plus que ce que Meech prévoyait.

la démocratie a été alors bafouée d'une manière sans précédent dans l'histoire du Canada. Aucun politicien n'avait de mandat à ce sujet. Aucun n'avait annoncé ses couleurs à l'avance.

De ces faits dictatoriaux cumulatifs depuis des années, le tissu social de la société québécoise se détériore rapidement, non pas, par l'arrivée massive d'immigrants, mais par ce que j'appellerai : la surdit  volontaire des gouvernants face aux revendications l gitimes de la majorit . Une surdit  gouvernementale que je qualifierai de despotisme institutionnalis  si la libert  de conscience en  ducation n'est pas remise avant juin 2008 (modification ou abolition de la loi 95). La population du Qu bec commence s rieusement    tre  branl e par cette succession ininterrompue, depuis 1996, de d cisions dictatoriales et injustes pour la vaste majorit  des Qu b cois (es) de souche et surtout hors de Montr al. Par mon exp rience et mes multiples rencontres partout au Qu bec, je constate que la population qu b coise est  c eur e de la dictature d'une clique qui semble agir particuli rement dans l'ombre.

La population du Qu bec constate bien que le d bat actuel est le fait, le r sultat, d'une montr alisation impos e. Les Qu b cois hors de la m tropole en ont ras le bol de ces d cisions et lois vot es, par, et pour le contexte fortement multiculturel-religieux de Montr al. Il semblerait que « hors des murs de Montr al, peu de valeur pour son vote, pour ne pas dire point de valeur » ; de ce fait, la vaste majorit  du peuple du Qu bec constate non seulement que la

véritable société distincte est Montréal, mais que celle-ci est devenue despote à l'égard du reste de la population du Québec.

Comme la vaste majorité de la population du Québec, je souhaite que cette consultation Taylor-Bouchard ne soit pas bidon, comme ce fut le cas pour plusieurs autres auparavant. Devant le fait accompli de l'écœurement général, il m'apparaît évident qu'il s'agit d'une des dernières chances pour les élus (es), de rétablir la confiance, la cohésion du tissu social et donc la paix.

La raison de la présente, est pour vous informer d'un aspect occulté par les médias et qui, s'il n'est pas mentionné dans le rapport de la Commission, ou dû moins s'il n'est pas exposé sur le site de la Commission, induira, non seulement la Commission dans l'erreur, mais toute la population du Québec ainsi que ses politiciens. Si certaines conclusions de la Commission Bouchard-Taylor reposent sur une prémisse fausse, et même un ou des sophismes, il est clair que la conclusion de la Commission sera aussi faussée... entraînant par le fait même toute la société québécoise dans l'erreur du racisme envers la population chrétienne du Québec. Devant la montée des dogmes non scientifiques « la religion hors des murs de l'école » et « l'école un lieu public », il m'apparaît important de faire cette mise au point essentielle⁸. En effet, lors des rencontres de Québec les 29 et 30 octobre (et d'autres), je fus

⁸ Curieusement, cela n'empêchera pas qu'en septembre 2008, il y aura 7 religions et plus enseignées à des enfants de 6 ans...

étonné d’ouïr plusieurs intervenants qui croyaient que toutes religions devaient être exclues des murs scolaires, et en même temps j’ai ouï ces mêmes gens approuver le capharnaüm religieux du cours « d’Éthique et culture religieuse ». La présente est donc une analyse simple de la définition de ce qu’est un « lieu public ». Elle est dans les grandes lignes, le texte d’une lettre ouverte présenté en début de novembre 2007 et qui se voulait une réponse à quelques articles journalistiques qui contenaient des faussetés innommables. Veuillez me pardonner son aspect éditorialiste, c’était une réplique bien méritée pour ceux qui trahissent le code de déontologie journalistique.

L’impérialisme des laïcistes

(ou le sophisme des laïcistes)

Par Christian Duchesne (3 novembre 2007)

Pourquoi « l’impérialisme des laïcistes »? Et bien parce qu’ils ont envahi toutes les salles de presse du Québec et du Canada⁹ et que hors de la pensée unique de cette gaugache caviar, pas de salut. Non seulement pas de salut, mais le bûché du rejet, du chômage¹⁰, et de la ségrégation. Les textes récents des éminences : Pierre Foglia, Richard Martineau¹¹, Yves Chartrand¹², et Gérald Larose (et de plusieurs autres) sont empreints de malhonnêteté intellectuelle et même de haine¹³ ; **et pourtant, ni le**

⁹ Évidemment, tous les grands groupes de télécommunication et de télédiffusion.

¹⁰ Pour l’instant dans les hautes sphères de la société.

¹¹ Richard Martineau; « La grande clarté ». Journal de Québec 1^{er} novembre 2007, page 8. Notez que Martineau parle de Mgr Ouellet comme d’un mécréant...

¹² Yves Chartrand (et Gérald Larose). Journal de Québec du 3 novembre 2007, page 22 entière. Dans cet article, on calomnie le Cardinal Ouellet. Les mots « totalitaires et hégémoniques » y sont utilisés d’une façon parfaitement tendancieuse.

¹³ ... et il est pertinent de prendre conscience qu’il n’est jamais possible de s’attaquer à ces éminences journalistiques, car surprotégé par leur syndicat déviant, et par l’eugénisme informationnel qui sévit dans toutes les salles de presse du pays depuis la trêve de janvier 1996. De ce fait, ils travaillent quotidiennement à empêcher la publication d’articles qui démontrent

maire de Saguenay, ni le Cardinal Ouellet ne demandent un retour à la période d'avant la Révolution tranquille! Ils ne demandent même pas le rétablissement de l'Article 93 de la Constitution. Ces deux personnages ne demandent aucunement d'imposer un code de pensée obligatoire. Ils demandent simplement la liberté de conscience pour tous, autant pour les athées que les croyants.

Le Cardinal Ouellet n'est pas la seule victime de ces éminences journalistiques, le peuple des croyants est tout autant attaqué. Pourquoi donc cette haine dirigée contre les croyants? Les médias du Québec (et du Canada) seraient-ils devenus les médias de la haine?¹⁴ J'exagère direz-vous! Tiens, en voici des exemples de bombardement haineux que doivent supporter les personnes croyantes du Québec sans que celles-ci ne puissent obtenir de droit de répliques comparables, et j'entends ici avec la même qualité, le même nombre de pages, de temps d'antenne, de lignes et de couleurs :

« C't'un fou furieux c'te gars là, y croit en Dieu » Benoit Dutrizac
23 janvier 2006 aux infos du soir sur les ondes de TQS à 22 : 32 suite aux élections fédérales pendant une heure de grande écoute.

« Les croyants sont des névrosés » Stéphan Gendron
Lors d'une émission les Avocats du diable à TQS début d'hiver 2006

« Que ceux qui ont un Dieu, qu'ils le mettent à la porte de cette classe ». Andrew Quinn Professeur de philosophie dans le cours *Éthique et politique* au Cégep de Limoilou en automne 1993

« On devrait abolir toutes les religions ». Luck Mervil lors de l'émission *Simon Durivage* en automne 2005.

« Le Saguenay est peuplé de gens tarés »¹⁵... Doc Mailloux
Journal de Québec 28 sept. 2007 page 23.

« Si au lieu de partir en guerre contre le gavage des oies, on partait en guerre contre le gavage des enfants? ... Pourquoi ne pas protéger les enfants contre les lubies religieuses de leurs parents? Ça tombe sous le sens, il me semble... Pourquoi ne pas leur interdire de joindre une religion avant l'âge de 16 ans? » Richard Martineau

leurs sophismes et ils travaillent tout aussi quotidiennement à bloquer l'embauche de journalistes qui ne sont pas de leur allégeance extrémiste matérialiste. Et à part Paul Laroque (qui avait déjà une sécurité d'emploi) aucun journaliste, ni le C.R.T.C. ne s'interposent pour modérer les ardeurs des intégristes laïcistes...

¹⁴ Réf : « Les médias de la haine » par Christian Duchesne 2005. Comme le furent les médias du Rwanda plusieurs années déjà, avant le génocide, et d'une façon plus extrême juste avant le génocide de 1994.

¹⁵ En parlant des croyants.

Article « À bas le gavage »; Journal de Québec 10 octobre 2007, page 8.

« Les personnes croyantes de devraient pas obtenir de poste dans les commissions scolaires, où à des conseils d'administration »

Richard Martineau. Sur le blogue de VOIR... (31 mars 2005) suite à la révélation qu'un directeur d'une C.S. de Québec est membre de l'Opus Dei¹⁶. Sur ce même blogue, il y est fait la promotion d'un livre écrit par un neurobiologiste (Sam Harris) qui prône *la criminalisation de l'idée même de Dieu*.

« Toute la population du Québec, par mépris de l'Église, préfère acheter un char usagé d'un Hell Angel plutôt que celle d'un curé. »
David Desjardins (journal VOIR).

Rédacteur en chef du journal Voir (5 septembre 2005 page 5) L'utilisation de propos haineux et totalement mensonger est-elle permise au Québec? Lorsque David Desjardins affirme : « **toute la population** ». Toute, ça veut que VOUS, oui, VOUS qui me lisez en ce moment. Cela veut dire que VOUS seriez partant, en toute connaissance de cause, pour acheter les biens d'un vendeur, qui drogue VOS enfants et petits enfants dans VOS écoles et dans VOS rues... Si vous êtes d'accord avec cela, si le chapeau vous fait alors taisez-vous! Mais si cette déclaration est un mensonge, et elle l'est, alors vous avez la responsabilité de le crier sur tous les toits!

« Il pourrait être apaisant de leur casser des guitares sur la tête »
David Desjardins

Journal VOIR du 13 janvier 2005, contre les personnes croyantes et en citant un croyant télévangéliste français comme bouc émissaire.

Victor Lévy-Beaulieu traite à son tour le maire de Saguenay de taré »
CyberPresse¹⁷

Moi lorsque j'entends de telles horreurs¹⁸ dans le Québec de la grande clarté, je me demande si je ne rêve pas! Je me demande si je ne suis pas en Union Soviétique de 1950! J'ai comparé des déclarations et faits antijuifs des nazis à partir de 1933¹⁹ et ce jusqu'en novembre 1938, juste

¹⁶ Même si ce directeur a réussi, pendant sa longue carrière, à diminuer le décrochage scolaire de 60 %, même si ce directeur a réussi à enrayer le fléau de la drogue dans 5 de ses écoles, le seul fait qu'il soit membre laïc de l'Opus Dei, suffit à le faire inquisitionner!??

¹⁷ Le mercredi 31 octobre 2007

<http://www.cyberpresse.ca/article/20071031/CPSOLEIL/71030219/6787/CPSOLEIL>

« Si on l'écouterait, ce taré-là, on retournerait non seulement à la Grande Noirceur, mais à ce qui l'a précédée, la Sainte Inquisition! »

¹⁸ Je possède plusieurs pages de citations haineuses de ce genre, l'espace et le temps manquent!

¹⁹ Peu de gens savent qu'en avril 1933 les nazis ont voté la *Loi sur la réintégration du corps des fonctionnaires de carrière* qui préparait le terrain pour le développement d'un État intégriste nazi. Cela permettait surtout d'assurer l'uniformité idéologico-religieuse de tous les fonctionnaires du

avant la Nuit de Cristal, et il n'y a aucune différence étymologique, sémantique ou terminologique entre les propos des gens biens connus que je viens de vous énumérer, et ceux des nazis... **aucune différence!** Ce sont ces propos haineux qui sont servis QUOTIDIENNEMENT par nos médias, et sans que le C.R.T.C. ne bouge un atome du petit doigt! Donc, on doit dès lors se demander : la Croix jaune c'est pour quand?²⁰

Le vœu actuel des intégristes laïcistes, soit de vouloir séparer les convictions profondes des individus d'avec leur appartenance publique à une société, est déshumanisant et dégradant... cela ressort du racisme le plus abject.

Et maintenant, avec les propos récents que je viens de vous faire part, et ceux de Pierre Foglia (La Presse 1^{er} nov. 2007) cela s'approche de l'épuration sociétale... qui est cousine de l'épuration ethnique. On commence par expurger les hautes sphères de la société, puis en partant du haut de la pyramide on descend, de plus en plus bas... Ce sont EXACTEMENT les procédés qui ont été utilisés dans l'Allemagne de 1936 et qui sont toujours utilisés par les dictateurs dans le monde.

Lorsque l'on voit des personnages médiatiques de premier plan, occuper toutes les tribunes, et traiter en toute impunité²¹ les personnes croyantes de névrosés et de tarés, et même souhaiter leur exclusion de la vie sociale, et bien voilà réunis toute les conditions pour l'établissement d'un néo-racisme qui me donne suffisamment de raisons de ne plus me sentir chez moi au Québec!

Ces sorties sophistes de plusieurs éditorialistes, qui se gargarisent d'un passé révolu (et même d'avant la Révolution tranquille) qui est aussi définitivement révolu pour les catholiques y compris pour le Cardinal Ouellet, passent pour politiquement correct à force de martellement! Maintenant, après de multiples injustices vécues quotidiennement par les personnes croyantes²² du Québec depuis des années, voilà que ces intégristes laïcistes brandissent le chiffon rouge, l'épouvantail de la peur, le bonhomme 7 heures de l'inquisition, sans faire la moindre distinction entre le fait que **la loi 95 est imposée**, et le fait que **M. Le Cardinal demande justement de ne rien imposer**. Le Cardinal Ouellet ne fait que demander ce qui est légitime, au nom des parents! Il ne fait que demander au nom de 95% de la population du Québec à ce que les droits des parents (qu'ils soient athées ou croyants) soient respectés. Tous doivent savoir que même les droits des athées sont violés par la loi 95! Le

IIIe Reich. Cette loi avait pour but de **marginaliser** les Juifs de la vie publique allemande. C'était le début des ghettos... Pour une lecture TRES intéressante sur cette période, voir: BRACHER, Karl Dietrich (1969/1995). Hitler et la dictature allemande. Éditions Complexe [Paris] 681 p.

²⁰ En référence à l'Étoile jaune que les juifs portaient sous le règne d'Hitler.

²¹ Et cela en contravention des lois du C.R.T.C.

²² Chrétiennes et catholique surtout.

Cardinal Ouellet et les parents demandent la possibilité d'exemption à un cours qui inévitablement, fera monter le ressentiment de part et d'autre. Que diriez-vous, MM. les laïcistes, si le système forçait **un** cours de religion pour vos enfants? Que diriez-vous Messieurs, si je remontais dans le passé pour trouver dans vos ancêtres, le petit larcin, ou la faute quelconque commise par vos arrières arrières-grands-pères, et que je tentais publiquement de vous faire payer leurs fautes passées? Vous monteriez aux barricades, vous déchireriez votre chemise sur la place publique, vous nous accuseriez de vendetta à la sicilienne, vous appelleriez l'ONU, l'armée, bref ce serait l'Apocalypse. Mais, curieusement, c'est exactement ce que vous nous faites subir en ce moment même, et vous vous offusquez que nous réagissions! Vous vous offusquez que nous utilisions la légitime défense verbale et pacifique! Quelle hypocrisie dont vous faite preuve en masquant le fait que le Cardinal Ouellet ne conteste que le caractère obligatoire d'un cours qui devrait s'intituler : Religion d'État. De cette façon, vous contribuez (ainsi que tous les médias) à faire monter dans la population le sentiment antireligieux. De plus, en ressortant des erreurs historiques lointaines, passées, et pour lesquelles Jean-Paul II déjà demandé pardon²³ vous créez de la haine dans la population. Vous exacerbez le sentiment antireligieux. Vous participez à la destruction du tissu social du Québec par vos propos mensongers et haineux. Ce sont des techniques dignes de la Gestapo et du nazisme dans sa tradition la plus aryenne qui soit, et je vous accuse de haute trahison envers les citoyens du Québec!

Et il faut collectivement déplorer que ceux qui sont assez malhonnêtes pour ne pas croire capables les Québécois d'assez d'intelligence, pour bien comprendre les tenants et aboutissants du forum sur les accommodements, puissent avoir la plus haute et les plus fréquentes tribunes médiatiques et administratives. Revenons maintenant à l'objet de la présente, soit la mise en évidence d'une erreur qui a déjà trop contaminé de gens et qui pourrait induire le Québec entier dans l'erreur.

Public, civique... qu'est-ce c'est que cela?

Voilà que quelques chroniqueurs imbus et pressés d'en finir avec la religion se mettent à utiliser les termes « publique » et « civique » comme s'ils avaient bien pris le temps de les analyser!

Analysons pour VOIR!

Une légende, pour ne pas dire urbaine, car elle tire sa provenance d'un plateau de Montréal, circule actuellement au Québec comme une sorte de mantra tentaculaire. Elle induit bien des esprits en erreur... et à mon grand

²³ Réf : Le Devoir, édition du vendredi 23 novembre 2007: *Des catholiques qui s'ignorent* par Christian RIOUX.

étonnement, même parmi les plus grands... Devant un silence et des sophismes qui m'apparaissent bien dangereux, et depuis quelques années de surcroît, je me décide à dénoncer l'imposture qui affecte la majorité anesthésiée. Imposture induite par le manque de professionnalisme sidérant de plusieurs journalistes et chroniqueurs qui sont dirigé bien plus par la haine que par la rationalité²⁴.

Les fonctionnaires de la vente laïciste, aidés de leur cartel médiatique, ont réussi à vendre à tous l'idée que l'école dite « publique » est un lieu public! Ils ont réussi à faire croire, aussi incroyable que cela puisse paraître, que l'argent du privé pouvait se blanchir dans la grande illusion socialiste-laïciste sans que les générateurs de ces argents ne puissent avoir le droit de s'en plaindre. Si les slogans « pas de religion à l'école » ou « la religion hors des murs de l'école » sont aujourd'hui si peu contestés, c'est que la confusion est habilement entretenue sur ce qu'est une école.

D'entrée de jeu, permettez-moi de vous raconter une petite anecdote : en un après-midi de l'automne 2003, je me rends à l'école de mon fils aîné pour l'amener chez le dentiste. J'entre dans l'école et me rends directement à la classe de celui-ci. Arrivé à la porte de la classe, juste avant de frapper à celle-ci, la directrice de l'école, Madame Giguère²⁵, suite à une course effrénée, m'arrête, toute scandalisée, en me disant : « Monsieur Duchesne, où est-ce que vous allez comme ça, voyons donc, l'école ce n'est pas un lieu public »! Et cela, même si je suis professeur dans la même commission scolaire, et que je suis aussi parent et membre du Conseil d'établissement (C.E.) de cette même école. Madame Giguère me fait comprendre que je dois m'arrêter au secrétariat et que je dois demander qu'on aille chercher mon fils. Non au courant de la chose, après réflexion de deux secondes, j'acquiesce donc illico à la demande pertinente de la directrice.

Mais qu'est-ce donc un lieu public?

Il y a les définitions larges et les étroites. Par exemple, prenons les Plaines d'Abraham à Québec, ou les corridors d'un hôpital, ou encore un trottoir. Ce sont tous des lieux publics dont l'accès n'est pas restreint, en ce sens que tous y ont accès gratuitement et, très généralement sans entrave et en tout temps²⁶. Ce sont donc des lieux véritablement publics utilisables

²⁴ Exemple, il est en effet curieux qu'aucun média n'a mis en évidence le fait que lors de la défaite des Plaines d'Abraham, la France a TOTALEMENT et lâchement abandonné le peuple du Québec. Qui s'est levé et a tenu tête aux Britanniques? Qui a défendu le peuple du Québec contre le génocide, ou même la déportation? L'église catholique : elle seule a protégé le peuple du Québec... et n'eut été d'elle, nous ne serions plus là depuis longtemps déjà!

²⁵ Non fictif pour respecter la confidentialité.

²⁶ Exception faite lors de l'application de la loi des mesures de guerre ou lorsque la sécurité l'exige.

sans discrimination. Dans le dictionnaire Petit Robert (1998), on écrit aussi qu'un lieu public *appartient à l'État*. Si l'on accepte d'emblée cette définition, alors le bureau du chef de la police est un lieu public; de même que le bureau du premier ministre, ou d'un directeur d'école, etc. Tous conviendront que prendre la définition du terme « lieu public » au premier degré, nous conduit à l'absurde. Certes, le bureau du chef de police peut être ouvert au public sous invitation spéciale, mais il n'est pas un lieu public à proprement parler. Autre exemple, un centre d'achat est-il un lieu public? Oui, diront certains, et non, dira le propriétaire de ce même centre commercial. Qui a raison? Peut-être direz-vous que tout dépend du point de vue de chacun?! Car un centre d'achat est effectivement un lieu semi-public, mais qui comporte aussi des zones et des temps privés. Par exemple, les arrières boutiques et entrepôts sont totalement privés en tout temps. Les bureaux de l'administration sont privés, les salles d'aqueduc et électriques pareillement! De plus, en dehors des heures d'ouverture le centre commercial²⁷ est un lieu strictement privé, allées incluses.²⁸ On voit bien ici qu'il y a des contraintes et que la définition du terme « public » que nous étudions est constellée de subtilités importantes.

Poussons notre réflexion jusque dans les murs des écoles, cette matrice tertiaire²⁹ où se développent les esprits et les cerveaux de nos enfants. L'école en tant que lieu de l'instruction³⁰, est-elle un lieu véritablement public? Comme l'affirmait Madame la Directrice, la réponse est NON!

L'école est un lieu parapublic à accès fortement contrôlé³¹. Seuls ceux qui y sont inscrits ou qui y travaillent ont droit d'y accéder. Quelquefois l'école peut inviter des parents, agents de la paix, ou autres intervenants sociaux. Mais une école n'est pas un lieu public. Mais sans être un lieu public, l'école est-elle un lieu privé? Encore ici, il y a des subtilités dont il faut tenir compte. Par exemple, le fait que des centaines d'étudiants, issus de différents milieux, de différentes races, religions ou cultures qui s'y côtoient, donne indubitablement à l'école un certain caractère public. Mais dans un cas comme dans l'autre, en rester à ces deux définitions simplistes et aux extrêmes nous conduit à la réductionnisme le plus avilissant. C'est dans le réductionnisme que tentent de vous enfermer les médias laïcistes³², qui il faut se le demander; sont-ils devenus les médias de la haine?

²⁷ Sans compter le fait qu'il est interdit d'afficher ou de publier sans permission préalable.

²⁸ Autre exemple : un lieu dit « public », tel un centre d'achat, peut, pour des raisons de sécurité par exemple, voir ses sections publiques restreintes encore plus! Etc.

²⁹ La première matrice est l'utérus, la seconde, est la famille nucléaire.

³⁰ En passant, l'éducation revient aux parents, et l'instruction revient à l'école.

³¹ De plus en plus d'écoles secondaires engagent des agences de sécurité pour restreindre l'accès. De plus, toutes les écoles primaires sont aujourd'hui munies de portes à verrouillage électrique et la plupart ont maintenant un système de caméras extérieures.

³² Ici, j'insiste pour affirmer qu'il y a une différence importante entre « médias laïcs » et « médias laïcistes ». Le premier est tout naturel, depuis la séparation des institutions d'avec l'Église, le second est hégémoniste, prosélyte et envahissant.

En effet, lorsque nous lisons ou écoutons plusieurs journalistes de tous les médias du Québec, ce sont des propos haineux et des slogans réductionnistes dont nous sommes constamment bombardés en tant que Québécois (es). Le réductionnisme est le piège dans lequel veulent nous entraîner les médias, les laïcistes et le lobby du Ministère de l'Éducation et une clique de théologiens. Et lorsque le gouvernement et le ministre de l'Éducation se laissent bêtement entraîner sans réflexion³³ dans ce genre de réductionnisme, cela devient du despotisme. Aujourd'hui ce despotisme se révèle de façon toute particulière par la dictatoriale loi 95 qui constitue en la création d'une véritable religion d'État.

Continuons notre réflexion. Si l'école n'est ni un lieu public, ni un lieu totalement privé, qu'est-elle donc? Un lieu semi public tel un centre d'achat? Certainement pas! Comme le montre l'examen sommaire du centre d'achat d'il y a quelques lignes, il n'y a aucune comparaison possible entre l'école dite « publique » et un centre commercial qui est un lieu semi-public. L'école est un lieu infiniment plus restreint qu'un centre commercial. Examinons maintenant l'école avec la méthode de ses constituants³⁴. Posons que l'école est un ensemble constitué de plusieurs sections, par exemple : les salles de conciergerie et électriques, les bureaux de la direction, les corridors, les toilettes, la bibliothèque et finalement la classe simple. Tous conviennent que les salles électriques et de conciergeries sont des lieux qui appartiennent à l'État, mais qui sont à accès extrêmement limité. Même dans les salles électriques (généralement en courant triphasé) le directeur de l'école n'y a pas accès à moins d'être accompagné d'un électricien avec carte de compétence. Il en est de même pour les bureaux de la direction. Si tous les étudiants, parents et membres du personnel peuvent avoir accès à ces bureaux, c'est uniquement sous invitation.

Les corridors, bibliothèques et toilettes des établissements d'enseignement sont-ils publics?³⁵ Puisqu'ils sont dans les murs de l'école, qui n'est pas un lieu public, ces lieux doivent être considérés comme parapublics. Cependant, ils doivent garder un caractère qui respecte une certaine neutralité en matière religieuse, tous en conviendront³⁶.

Maintenant, examinons le cas de la salle de classe simple³⁷. Est-elle un lieu public, ou parapublic? Si l'école n'est pas un lieu ouvert au public, et que certaines parties de celle-ci sont à accès strictement limité, il devient

³³ Je me demande toujours si Jean-Marc Fournier était capable de réflexion profonde lorsqu'il a signé la loi 95?

³⁴ Géographique et temporelle.

³⁵ Si vous avez des doutes, essayez d'y aller en toute impunité, sans invitation!

³⁶ L'école est un lieu qui n'est absolument pas ouvert au public, mais aux seuls inscrits et de plus une restriction d'âge existe. Quoique la bibliothèque et divers locaux des écoles sont très souvent limités dans leurs accès pour différentes raisons pédagogiques.

³⁷ Au primaire et au secondaire.

évident que la classe simple est **le lieu le plus privé** de l'établissement d'enseignement! Pourquoi est-ce que je place ce lieu particulier au dessus de tous les autres lieux scolaires, y compris le bureau du directeur ou les salles électriques pourtant dangereuses? Tout simplement parce que ce sont des individus et familles libres de conscience qui y sont instruit³⁸. La notion d'individualité est ici importante à comprendre. Une classe n'existe pas parce que le groupe existe, mais parce qu'un seul individu à instruire s'y présente. Et s'il ne restait qu'un seul jeune au Québec à instruire, et bien une classe serait réservée à ce même jeune et il pourrait s'y instruire par procuration parentale (voir le Code civil du Québec). La classe n'a pas été inventée pour y mettre plusieurs étudiants à instruire, mais seulement pour rentabiliser monétairement le travail du maître, de l'enseignant, tout en libérant les parents et la société. **On ne peut donner comme argument que la classe est un lieu public à partir du moment où l'on peut combler cette classe avec des apprenants qui ont les mêmes valeurs religieuses ou morales. Se faisant, la classe devient un lieu strictement privé dont le contenu de cours³⁹ ne regarde aucunement ceux qui n'y sont pas inscrits ou invités (avec la permission parentale) ... y compris le ministère de l'Éducation.** Les classes nombreuses que nous observons aujourd'hui ne sont que la contrainte imposée par l'aspect financier, et aucun autre.⁴⁰ Si le professeur enseigne à un groupe d'élèves, ce n'est qu'en fonction de l'aspect de rentabilité financière du système d'éducation et aucunement en fonction de préceptes pédagogiques. **Les précepteurs romains⁴¹ le savaient bien, et les Romains recouraient à leurs services de façon individuelle, ou dans des groupes très restreints de quelques individus dont les parents partageaient les mêmes convictions idéologiques et**

³⁸ Certains pourraient être tentés de retourner l'argument contre les personnes croyantes. En disant, par exemple, que l'obligation d'une religion, par les parents, viole la liberté de conscience de ces mêmes enfants. Encore une fois ici il s'agit de réductionnisme, et même de démagogie. Pour ma part, et aussi pour celle de 99,9 % des parents, aucun enfant n'est obligé d'adhérer à une religion. Le simple fait, par exemple, d'aller à l'église le dimanche, n'est pas une contrainte religieuse envers les enfants, mais une contrainte de sécurité. Pour ma part, mes quatre enfants qui ont tous moins de 10 ans ne peuvent rester seuls à la maison. Et pour se convaincre que les parents québécois catholiques ne sont pas répressifs envers leurs enfants, on a qu'à observer le nombre d'adolescents (12 ans et plus) qui assistent aux célébrations religieuses. Par exemple, dans des paroisses dynamiques et vivantes comme Saint-Ambroise et Sainte Monique des Saules, où le nombre de jeunes familles est grand, on ne compte que trois ou quatre adolescents sur des centaines de personnes (plus de 1100 personnes à Saint-Ambroise le samedi soir et le dimanche matin).

³⁹ Pourvu qu'il ne contienne pas de propos haineux, évidemment.

⁴⁰ Certains se targuent de l'aspect sociabilisation, mais ils oublient que la sociabilisation ne doit jamais se faire au détriment de l'individu et des familles dans leur liberté de conscience.

⁴¹ L'instruction était la plus grande réussite de l'empire, qui a été le plus grand et le plus puissant de l'histoire.

politiques.⁴² Cela est simple à comprendre, l'école est la prolongation de la volonté et de l'autorité parentale par procuration.⁴³ Les parents ne sont pas au service de l'école, mais l'école est au service des parents. Les parents délèguent l'école pour l'instruction de leurs enfants.⁴⁴ Et cela ne doit jamais se faire contre les valeurs familiales. Il ne doit pas y avoir de dichotomie entre les enseignements à la maison et les enseignements scolaires, autrement les apprenants entrent en confusion⁴⁵ et les conflits surviennent. Il est évident que le cours « d'Éthique et culture religieuse » créera des conflits dans la majorité des familles du Québec⁴⁶.

Et c'est pourquoi les laïcistes tiennent absolument à créer un sophisme réductionniste dans la définition du terme « public ». C'est aussi la raison pour laquelle ils insistent pour glousser que l'argent « public » doit être attribué qu'à des causes laïques, comme si l'argent des impôts et taxes ne provenait que des laïcistes. Ils se gargarisent de théories sans fondements scientifiques du genre : « Là où le nombre le justifie » en étendant injustement, par la répétition, cette définition à toutes entités plus grandes qu'une classe, puisqu'ils tiennent absolument à masquer le caractère privé d'une classe; ou encore le slogan « La religion à la maison, hors des murs de l'école » et cela en détruisant le principe moral onusien et des Chartes en lien avec l'individualité et la liberté de conscience des familles. De plus, les laïcistes utilisaient ce nombre manquant, qui au début reflétait la baisse de la pratique religieuse, puis qui par la suite qui a été travesti par un chiffre fictif en lien avec la pseudo pluralité québécoise... mais montréalaise il faut le dire. Ouvrons une parenthèse au sujet de l'aspect pécuniaire de l'instruction publique...

⁴². La RNH septembre 2006, pages 52-53. « Dans le monde romain, à de rarissimes exceptions, l'enseignement est privé et les parents choisissent le maître *litterator* » .

⁴³ L'école a été inventée avant pour aider les parents dans leurs charges quotidiennes. Elle n'a pas été inventée pour instruire les enfants, puisque cela se faisait auparavant.

⁴⁴ Et d'ailleurs, les articles 597 à 601 du Code civil du Québec obligent que les enfants respectent et obéissent à leurs parents. Or, il est clair que certains contenus du cours d'Éthique et culture religieuse sont contraires aux valeurs québécoises. Donc, l'aspect illégal des contenus deviendra de plus en plus évident à mesure que les conflits apparaîtront dans les salles de classe de dans les familles, car ils sont en contradiction avec les principes du Code civil du Québec! Messieurs les laïcistes, allez-vous, comme vous avez fait avec la Charte de Droits et Libertés du Québec, abolir ces articles du Code civil? Je n'ai aucun doute que oui... Et comme le fait d'inscrire l'année (ex. : 2007) dans le haut de chaque lettre ou page de journaux est un geste hautement religieux, je ne doute pas un seul instant que l'intégrisme et l'extrémisme laïciste ira jusqu'à changer les temps et la date!

⁴⁵ Les polyvalentes surtout, bâtisses qui ont l'apparence de prisons ou dans certains cas de camps de concentration.

⁴⁶ Certains argumenteront que le cours a été testé dans trois endroits distincts au Québec, et qu'il n'y a pas eu de conflit apparent. La raison à cela est qu'une grande prudence a été apportée dans cet aspect et que les parents et enfants cobayes ont été préalablement informés que le cours était expérimental et qu'il serait modifié. Ce seul fait est suffisant pour museler 99% des gens puisque ceux-ci croient que les différences culturelles ou religieuses transmises et qui entre en conflit avec les valeurs familiales ne seront que temporaires. Il s'agit d'un véritable *brain wash* collectif.

Si certains laïcistes utilisaient et utilisent toujours le terme « **là où le nombre le justifie** » lorsqu'ils voulaient donner des droits aux minorités, c'est en réalité pour enlever des droits à la majorité car, par le passé, ils utilisaient cette définition pour arguer que dans la pluralité, la définition « Là où le nombre le justifie », signifiait l'aspect pécuniaire relié à une commission scolaire. Cela était et est toujours un sophisme. **Car le principe de la liberté de conscience n'existe pas en fonction d'un lieu administratif**; et cela ne signifiait pas et ne signifie toujours pas un nombre d'étudiants en fonction d'une école dans sa totalité, ni d'une commission scolaire, et encore moins pour la Province du Québec en entier. Cela est en lien uniquement avec une seule classe.

Autrement dit, les classes sont totalement privées lorsque des croyants ou des athées veulent y vivre une expérience conforme à leurs convictions, séparément; mais elle redevient parapublique lorsque des athées et des croyants de multiples dénominations s'y retrouvent ensemble (comme dans les cours de math ou de français par exemple). Pour ma part, même si l'idée de ce cours est de rapprocher les religions, et de diminuer les conflits interreligieux, il est clair que l'obligation d'un cours à saveurs fortement religieuse (Éthique et culture religieuse) provoquera la montée de la pensée magique pour une part de la population et provoquera du ressentiment antireligieux pour l'autre part de la population (les athées). Cette obligation murs à murs provoquera indubitablement la montée du ressentiment de ces derniers contre les croyants, et avec raison. Donc, en ayant désiré apaiser les conflits interreligieux, on en créera de pire entre science et foi. D'un autre côté, comme la nature a horreur du vide, et lorsque les théories matérialistes auront fait la preuve de leur insuffisance, on assistera à l'institutionnalisation de la magie contemporaine, où la science n'explique plus, mais dogmatisera à outrance ce qu'elle ne peut expliquer. Le conflit entre science et foi grandira. Bref, le cours d'Éthique et culture religieuse sera l'incubateur d'une nouvelle guerre idéologique au Québec!

Revenons à notre analyse de l'aspect financier de l'existence des classes. Comme je l'affirmais, la définition « Là où le nombre le justifie » est directement issue du principe de rentabilité administrative d'une classe dans une école donnée. En tant qu'enseignant depuis 1996, et coordonnateur de département, j'ai œuvré dans plusieurs commissions scolaires, ainsi qu'à la refonte du programme R.I.A.E.D., et j'ai assisté à beaucoup de réalités pécuniaires différentes. J'ai aussi maints amis enseignants disséminés sur tout le territoire de la province qui confirment d'emblée mes observations.

Il est nécessaire pour tous les contribuables, de savoir qu'une classe rentable moyenne au Québec (3^e cycle primaire et plus)⁴⁷, est constituée de 16-17 étudiants. C'est-à-dire qu'avec ce nombre, la direction n'a pas à

⁴⁷ 5^e et 6^e du primaire. Pour les classes inférieures, ce nombre diminue grandement.

piger dans d'autres budgets pour rentabiliser cette classe peu nombreuse⁴⁸. Dans certaines commissions scolaires, par exemple Beauce-Etchemin, il a existé une classe primaire de 9 élèves en 2006-2007, et cela sans que l'école en question éprouve de problème financier⁴⁹. Dans des régions plus éloignées, ce nombre a déjà atteint 5 étudiants. Cela ne veut pas dire que toutes les classes doivent être peu peuplées à ce point, cela veut simplement dire qu'il y a largement de la place pour des accommodements administratifs raisonnables, comme cela se fait régulièrement au Québec depuis des décennies. Par ailleurs, j'ai assisté à un autre extrême dans une commission scolaire, immédiatement à l'ouest de Québec (vu le ratio très élevé de cadres⁵⁰, versus le nombre de professeurs et d'étudiants), où le seuil de rentabilité était beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale⁵¹ soit environ de 20 étudiants par classe.

Donc, à partir du moment où on peut combler⁵² une seule classe rentable, la condition écrite, « **là où le nombre le justifie** » est totalement satisfaite sans préjudice aux autres classes et sans préjudice aux non-croyants. D'ailleurs, en Belgique, et dans plusieurs états américains⁵³, c'est ce principe qui est maintenant appliqué dans les écoles dites publiques. Les communautés religieuses peuvent, gratuitement (puisque les parents paient par leurs taxes et impôts), y utiliser un temps hebdomadaire minime pour présenter leur programme... et très souvent dans des classes de moins de 9 étudiants (surtout sikhs et islamiques). Donc l'argument que les laïcistes utilisent, qui consiste à affirmer que seuls les catholiques et les protestants étaient privilégiés dans l'ancien système est strictement faux puisque les athées étaient satisfaits du cours de morale!⁵⁴ Idem pour la Belgique d'aujourd'hui.

Pour que tous soient satisfaits, il s'agit simplement de permettre aux familles, les choix multiples ; et dès qu'une classe est comblée (lors de l'inscription l'année précédente), le cours sera donné. Si une communauté de personnes croyantes est infime et qui n'avait pas d'intervenants à proposer, alors le cours est annulé. Mais pour ne pas priver les étudiants de leurs heures prévues, il s'agit de leur laisser le choix entre des cours supplémentaires d'anglais, d'art plastique, de morale ou d'éducation

⁴⁸ *À moins que ce ne soit une classe E.D.A., (classe d'élèves en difficultés d'apprentissage).

⁴⁹ Le pourcentage de la ponction administrative varie de 15 % à 28 %, selon les écoles et les commissions scolaires.

⁵⁰ Note : le taux de consanguinité des employés de cette C.S. était tel, que cela laissait plus penser à un club familial qu'à une C.S.

⁵¹ Qui est de 16-17 étudiants par classe.

⁵² Avec des étudiants issus d'une même communauté culturelle ou d'une même religion.

⁵³ Et ici j'exclus les écoles créationnistes.

⁵⁴ Les athées prenaient la troisième option qui s'offrait à eux : l'enseignement moral.

Aujourd'hui, les athées constatent qu'ils ont été bernés puisque maintenant, eux aussi ont perdu la liberté de choix. Ce mutisme de l'association des sceptiques est à mon avis révélateur de la véritable idéologie qui les soutient...

physique. Des cours NEUTRES! Puis, en dehors des heures scolaires, ces rarissimes communautés fortement minoritaires pourront transmettre leurs valeurs religieuses à la maison ou dans leurs lieux de culte et ne seront pas lésées par l'imposition de cours de religion d'État. Ceux qui allèguent que cela coûtera trop cher⁵⁵ parce qu'il devra y avoir des profs pour 7 ou 8 religions majeures différentes, sont dans l'erreur, puisqu'en Belgique, pays pourtant plus avancé que nous en matière de laïcité, permetts que des groupes religieux puissent (sans salaire) venir combler l'heure et demie hebdomadaire en matière religieuse dans les classes peu nombreuses... évidemment, les premiers ministres non élus du Québec, Henri Massé et Réjean Parent sont contre l'imitation de la Belgique ou des États-Unis!

Dès lors, il convient d'affirmer que la jeunesse du Québec est le cobaye d'une réforme bâclée et que cette même jeunesse est assujettie aux syndicats tout puissants! Puisque les syndicats gouvernent et imposent leur régime antidémocratique, pourquoi ne pas abolir l'inutile classe politique? Absurde vous en conviendrez.

Maintenant, je crois que nous nous comprenons suffisamment bien pour avouer que l'argument principal des laïcistes est maintenu grâce à un sophisme qui ne repose ni sur la réalité, ni sur l'étude scientifique⁵⁶, mais sur le fait que ceux-ci et quelques théologiens désirent simplement abolir la LIBERTÉ DE CONSCIENCE autant pour les croyants que les athées...⁵⁷ liberté de conscience qui, je le souligne, est garantie par toutes les Chartes des pays occidentaux et de l'O.N.U...⁵⁸ Il est évident qu'on désire instaurer une religion d'État. Comme il est pratiquement impossible que les gens qui ont démasqué l'imposture soient publiés, par l'obstacle de la convergence, alors le mythe continue de prospérer sur le dos de l'édifice de la démocratie, qui voit des murs entiers s'effriter, lentement mais sûrement, par l'action des eugénistes qui pullulent dans nos syndicats, nos médias et quelques hautes sphères gouvernementales.

Espace civique

⁵⁵ De plus, l'argument des syndicaux, qui consiste à dire « ça va coûter plus cher! » Et bien comme on vient de la voir il est faux et archi faux. Et ils le savent très bien! Au contraire, si on imitait la Belgique, cela coûterait moins cher que le plan actuel. Les budgets accordés aux établissements d'enseignement le sont en fonction du nombre d'étudiants pour un nombre fixe d'heures journalier, et non pas en fonction du nombre de prof. La seule chose qui peut changer c'est que certains anciens profs contractuels (les permanents ne perdent JAMAIS leurs places, ils sont simplement recyclés) de religion perdront leur place au profit d'instructeurs gratuits et potentiellement plus compétents et délégués par les parents. Et comme M. Foglia l'a dit au Cardinal Ouellet, je dis aux syndicats, c'est votre foutu problème!

⁵⁶ <http://www.cyberpresse.ca/article/20071027/CPACTUALITES/71027005/1019/CPACTUALITES>.

⁵⁷ Curieusement, cela ressemble aux prémices de l'établissement d'une religion mondiale...

⁵⁸ ...pour combien de temps, il faut se le demander!

Si certains journalistes parlent (M. Foglia par exemple) de la notion de lieux civique⁵⁹ dans leur texte; et bien sachez qu'il est lié au mot « civisme » et qu'ils en manquent grandement. Et maintenant, dans le Québec de la grande clarté, une clique de moins de 6 % de la population impose sa volonté au 94 % restant... si c'est cela le civisme!?

Ces néosectateurs réclament la laïcisation mur à mur pour supposément respecter la liberté de quelques minorités (qui ne réclament rien de tel, soit dit en passant) ; mais en se faisant, ils condamnent à la non-liberté plus de 94 % de la population (qui paie aussi taxes et impôts) et cela en enlevant à cette vaste majorité **la liberté de choix**. Il ne s'agit nullement ici de recatholiciser les commissions scolaires ou le système d'enseignement, et les intégristes laïcistes le savent pertinemment! Je n'imagine pas un seul instant que les laïcistes ignorent qu'avec une liberté de choix de cours, leurs enfants aussi pourront participer à ceux conformes à leurs croyances. **En quoi une école ou quelques classes confessionnelles peuvent-elles nuire à ceux qui n'y seront pas inscrits?** Pourquoi brimer ceux qui veulent une école ou certaines classes confessionnelles privées à partir des arguments réductionnistes et faux de ceux qui se disent laïcistes? Pourquoi mentir en déformant les paroles du Cardinal Ouellet... avez-vous un but caché? Dans l'idéologie de la grande pureté laïciste, — qui s'apparente plus à de l'eugénisme social — les laïcistes⁶⁰ se placent au dessus de la volonté de la majorité en prétextant servir la liberté dont ils détruisent l'essence même.

Je ne peux concevoir que des gens capables de manier la logique puissent ne pas voir l'énorme sophisme, l'énorme injustice dont est victime une vaste majorité de la population! Je ne peux concevoir que de véritables démocrates soient contre le principe de « cours à la carte », comme cela se fait dans de multiples pays et comme cela se faisait au Québec que je connaissais, le Québec d'avant la réforme Marois. Je ne peux croire que les laïcistes, ceux qui se disent libres-penseurs, n'adhèrent pas au principe de la liberté fondamentale de conscience pour tous puisque c'est de cette liberté de conscience qu'ils tirent leurs arguments et leur existence⁶¹. Bref! Je ne peux envisager un seul instant que des gens intelligents utilisent les mêmes sophismes que ceux qu'ils attribuent faussement aux personnes croyantes sans avoir une arrière-pensée, une idéologie.

Je déclare donc qu'en imposant qu'un seul choix de cours (cours qui imposent d'abroger la liberté de conscience contrairement, par exemple, aux mathématiques qui sont un langage universel, soit *Éthique et culture*

⁵⁹ Qui est lié au citoyen. (Robert).

⁶⁰ Certains théologiens les imitent!

⁶¹ **Daniel Baril du Mouvement laïc québécois, lors de l'émission de Madame Bazzo du 19 octobre 2007, déclarait qu'il n'était pas d'accord avec le fait d'imposer un tel cours (Éthique et culture religieuse).**

religieuse) l'on viole nos droits constitutionnels, onusiens et civils, en vertu de la liberté de conscience et de l'autonomie familiale. J'affirme que les actions des laïcistes sont essentiellement christianophobes, consciemment ou inconsciemment. Je déclare que cette christianophobie actuelle est à l'image du fascisme hitlérien de 1933 à 1936 exacerbé par quelques auteurs de troubles. Si je ne parle pas pour l'instant d'un génocide des chrétiens⁶² au Québec, **je n'hésite pas un seul instant à parler d'un sociocide des chrétiens du Québec et même du Canada.** Je mets en demeure les médias de cesser immédiatement leurs propagandes haineuses sur le dos des croyants et surtout des chrétiens de ce pays. Je mets en demeure le CRTC de faire respecter les lois. Je mets en demeure les médias d'accorder les droits de répliques équivalents (mais pacifiques) des personnes croyantes, aux attaques machiavéliques dont ils ont été victime depuis 1996.

Je demande donc, comme cela était avant la réforme Marois et la loi 95, de pouvoir choisir un cours pour les enfants à saveur morale ou religieuse, conforme aux convictions familiales. Je demande même qu'il soit possible de changer ces cours par des cours d'éducatrices physiques qui permettront, TOUTES LES ÉTUDES LE PROUVENT, d'aider les enfants en difficulté d'apprentissage et hyperactifs. Le Québec a plus que jamais besoin de choix! Le Québec étouffe sous la dictature laïciste et antichrétienne! Le Québec a besoin de la liberté de conscience publique!

Christian Duchesne
Parent et enseignant
Québec

⁶² Curieusement, dans TOUS les pays musulmans, il existe actuellement un génocide silencieux des chrétiens qui voient leur nombre diminuer de façon alarmante. Principalement en Arabie, en Indonésie, au Nigeria, en Irak, en Iran, en Libye et dans maints pays africains. Dans certains cas, leur nombre a baissé de 97 % (Irak) et de 40 % (Nigeria), et cela, sans que personne ne s'en offusque. Par contre, n'est-il pas curieux que le massacre d'une douzaine de moines tibétains fasse la une de tous les médias du monde?